

## Montants des aides bovines 2016 ?

*Question :*

*Nous pouvons télédéclarer les demandes des aides bovines 2017 en ce moment, mais avez-vous du nouveau à propos du paiement des aides bovines 2016 ?*

*Réponse :*

Normalement, la plupart des éleveurs ont perçu un ATR 2016 à hauteur de 90 % des aides couplées ABA et ABL versées au titre de la campagne 2015.

Partant de là, le paiement du solde des ABA 2016 (Aides aux Bovins Allaitants) est en cours depuis hier, 16 février... Le versement tiendra compte le cas échéant de la compensation avec les ATR précédents.

Dans le Face à la PAC du 3 février dernier, nous vous avons indiqué les montants prévisionnels 2017 fixés « en théorie » dans le cadre d'une « enveloppe fermée »...

Les montants unitaires définitifs 2016 viennent de paraître au Journal Officiel du 9/2 :

<b>ABA 2016</b>	<b>1<sup>ère</sup> à 50<sup>ème</sup> vache</b>	<b>51<sup>ème</sup> à 99<sup>ème</sup> vache</b>	<b>100<sup>ème</sup> à 139<sup>ème</sup> vache</b>
<b>Montant unitaire</b>	174, <sup>50</sup> €	127 €	66 €
Application de la transparence GAEC sur le plafond et les montants			

L'enveloppe nationale est calibrée sur un effectif fixe de 3.845.000 vaches allaitantes. Pour respecter ce maximum, chaque demandeur se verra appliquer un coefficient stabilisateur de 0.955 sur son nombre de femelles primées 2016, autrement-dit, une réduction de 4,5 %.

Pour mémoire sur la campagne 2015, le plafond avait été initialement fixé à 97 % avant d'être finalement réajusté fin septembre 2016 à 99 % ; De plus, le montant unitaire pour la tranche des 50<sup>èmes</sup> vaches avait été lui aussi revalorisé (175,<sup>50</sup> € au lieu de 174 €).

Le tout avait donné lieu à des versements complémentaires dont vous trouverez le détail dans vos relevés de situation des 29 septembre et 6 octobre sur téléPAC, (*cf. Face à la PAC du 21/10/2016*).

Même chose pour le paiement des ABL 2016 (ABL : Aide aux Bovins laitiers), le solde (après compensation ATR) est en cours de versement :

<b>ABL 2016</b>	<b>1<sup>ère</sup> à 40<sup>ème</sup> vache</b>	<b>Complément nouveau producteur</b>
<b>Montant unitaire</b>	38 €	15 €
Application de la transparence GAEC sur le plafond		

**Alain GUILLOIN – Aurélie MUTEL**  
Chambre d'agriculture de la Vienne

Vivonne ..... 05.49.36.33.60

Bonneuil-Matours ..... 05.49.85.87.80

Montmorillon ..... 05.49.91.01.15

Mirebeau ..... 05.49.50.44.29